

CHARTRE A LIRE ET A CONSERVER PAR L'ADHERENT

novembre 2021 / octobre 2022

Notre Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne respecte les principes de la charte établie par Creamap.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

Nos producteurs sont : Le jardin de mon père, producteur de légumes variés à Rouans ; la ferme des oerignes (jusqu'en décembre 2021) puis l'oeuf ou la poule à St Père en retz ; Les clos mouillés de Villeneuve en retz, paysan boulanger ; Anicia MARCHAND, productrice de poulets à Pornic ; la ferme des brissets, miel à Pornic; la ferme des roseaux, spiruline à la Plaine sur mer ; les terres promises, farine et galettes ; le verger des noues à Maisdon sur sèvre ; Mélanie Daspremont, sel aux Moutiers en retz ; le sens des simples , tisanes et aromates à Pornic.

Les engagements de chaque producteur :

Je m'engage à fournir des produits de qualité et de saison, issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de ma propre production. Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des produits disponibles.

Les engagements des membres de l'AMAP :

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. En conséquence de quoi, j'accepte de partager les risques et les bénéfices. Je viens récupérer mon panier sur le lieu de distribution tous les mardis. Quand je ne peux pas venir retirer mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à le prendre et à émarginer à ma place. J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins deux permanences. J'en note la date pour ne pas oublier et, en cas d'impossibilité, je trouve un remplaçant. Je choisis la taille de mon panier et les modalités de paiement par chèque. Tous les chèques sont remplis à la signature du contrat. Leur encaissement sera effectué aux dates précisées dans les contrats ci-joints. Je me tiens informé(e) des nouvelles concernant l'AMAP en consultant le blog.

Organisation de la distribution : Distribution le mardi de 18h00 à 19h15 à l'Ormelette à la Plaine sur Mer.

- Ne pas oublier vos paniers et autres contenants (boîte à œufs, vos sachets pour les légumes fragiles, sac isotherme...)
- Dès votre arrivée, émarginer sur les listes pour valider la prise de vos paniers.
- Pour les légumes, lire sur l'ardoise le contenu de votre panier, la quantité de légumes et leur diversité variant en fonction du contrat souscrit (Petit ou Grand panier).
- Les permanents sont chargés de préparer les paniers à l'avance.
- C'est un lieu convivial, où l'on peut échanger des recettes, discuter entre nous, et de temps en temps nous réunir autour d'un pot.

Le bureau de l'AMAP

J'ai pris connaissance des engagements de l'AMAP en tant qu'adhérent et je souhaite adhérer pour une cotisation annuelle de 10 €. Règlement : CHEQUE ESPECES

J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins deux permanences sur le lieu de distribution.

NOM 1 _____
PRENOM 1 _____
ADRESSE 1 _____

Code Postal _____
Ville _____
Tél 1 : _____
Mail 1 : _____

NOM 2 _____
PRENOM 2 _____
ADRESSE 2 _____

Code Postal _____
Ville _____
Tél 2 : _____
Mail 2 : _____

Je serais informé/e par mail de l'activité de l'AMAP.

Je suis intéressé/e pour recevoir par mail des informations liées à l'AMAP concernant des activités locales autour de la santé, du bien être...

OUI NON

SIGNATURE :